

MALADIES IMPORTANTES SUR LE PLAN DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les maladies suivantes, désignées comme Maladies importantes sur le plan de la santé publique (en vertu du nouveau règlement de l'Ontario 135/18 de la Loi sur la protection et la promotion de la santé), doivent être déclarées au Bureau de santé de l'est de l'Ontario (BSEO). Les fournisseurs de soins de santé qui font les immunisations sont aussi tenus de signaler tous les effets secondaires suivant l'immunisation (ESSI) au BSEO.

* **À NOTER** : Les maladies accompagnées d'un astérisque « * » et les cas de flambées d'infection en établissement doivent être déclarés sur-le-champ en communiquant par téléphone avec le BSEO. Les autres maladies doivent être déclarées au plus tard le jour ouvrable suivant.

<ul style="list-style-type: none"> • Amibiase • Anaplasmose • Anthrax (Maladie du charbon) * • Babésiose • Blastomycose • Botulisme * • Brucellose * • Campylobacter, entérite à • Chancroïde (chancres mou) • Chlamydia • Choléra * • Coqueluche • Coronavirus (nouveaux), y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Coronavirus 2019 (COVID-19) * • Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) * • Syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO) * • Cryptosporidiose • Cyclospore • Diphtérie * • Echinococcus multilocularis, infection à 	<ul style="list-style-type: none"> • Encéphalite, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Primaire, virale (y compris VNO) • Post-infectieuse • Liée à un vaccin • Panencéphalite sclérosante subaiguë • Non précisée • Fièvre paratyphoïde • Fièvre Q • Fièvre typhoïde * • Fièvre virale hémorragique, y compris : * <ul style="list-style-type: none"> • Maladie à virus d'Ébola * • Fièvre de Lassa * • Maladie à virus de Marburg * • Autres causes virales * • Gastro-entérite, flambée en établissement et en hôpital public * • Giardiase, sauf les cas asymptomatiques • Gonorrhée • Haemophilus influenzae et ses variantes, infection invasive à * • Hépatite virale : <ul style="list-style-type: none"> • Hépatite A * • Hépatite B • Hépatite C • Infection ou colonisation par les entérobactéries productrices de carbapénèmes (EPC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Infection à E. coli producteur de vérotoxine, y compris le syndrome hémolytique et urémique * • Infection à Clostridium difficile (ICD), flambée en hôpital public • Infection respiratoire, flambée en établissement et en hôpital public * • Influenza (grippe) • Intoxication par phycotoxine paralysante w* • Légionellose * • Lèpre • Listériose • Maladie de Lyme • Maladie de Creutzfeldt-Jakob et ses variantes • Maladie de Powassan • Méningite, aiguë : * <ul style="list-style-type: none"> • Bactérienne * • Virale • Autre • Méningocoques, infection invasive à * • Ophtalmie du nouveau-né • Oreillons * • Paralysie flasque aiguë • Peste * • Pneumococcie invasive • Poliomyélite aiguë * • Psittacose/Ornithose 	<ul style="list-style-type: none"> • Rage * • Rougeole * • Rubéole * • Rubéole, syndrome congénitale • Salmonellose • Shigellose * • Streptococcique de groupe A, infection invasive à * • Streptococcique de groupe B, infection périnatale à • Syndrome d'immuno-déficience acquise (sida) • Syndrome pulmonaire dû à l'hantavirus * • Syphilis • Tétanos • Toxi-infection alimentaire, toutes les formes * • Trichinose • Tuberculose • Tularémie * • Varicelle • Variole et autres orthopoxvirus, dont mpox (variole du singe) * • Virus du Nil occidental (VNO) • Yersiniose
--	---	---	---

Pour déclarer une maladie ou un ESSI, composez le 613 933-1375 ou le 1 800 267-7120.
Demandez le Département de Lutte contre les maladies infectieuses



BSEO.ca • 613 933-1375 • 1 800 267-7120



Si les renseignements sont requis dans un autre format, veuillez appeler au 1 800 267-7120 et faire le 0.